

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 AVRIL 2022

Étaient présents :

| | |
|--------------------------|---------------------------|
| BAUGY | M. Patrice MICHAUD |
| | Mme Annette JANIN |
| CERON..... | M. Michel JULIEN |
| CHAMBILLY | M. Thierry NIGAY |
| | M. Christophe PEGON |
| CHENAY LE CHATEL..... | Mme Cathy BAILLY |
| MARCIGNY | Mme Carole CHENUET |
| | M. Denis PROST |
| | Mme Géraldine VERSTRAETEN |
| | M. Frédéric CHANDON |
| | Mme Monique CLEMENT |
| | M. Louis PONCET |
| MELAY | M. Jean Claude DUCARRE |
| | Mme Bernadette BAILLY |
| | M. Pascal MILLET |
| | M. Frédéric VERNUSSE |
| MONTCEAUX L'ETOILE | M. Georges PROST |
| SAINT MARTIN DU LAC..... | M. Patrick PERRUCAUD |
| VINDECY | M. Didier CHAPON |

Étaient excusés : M. Jean Marc POMMIER (pouvoir donné à Denis PROST)
M. Éric NEVERS
M. Stéphane LUCEAU
M. François RENARD

Secrétaire de séance : Monique CLEMENT

Le Président ouvre la séance et remercie la Mairie de Chambilly pour la mise à disposition de la salle. Il procède ensuite à l'appel des présents. Le quorum étant réuni, le Conseil peut valablement délibérer.

Madame Monique CLEMENT est désignée secrétaire de séance.

Compte-rendu de la réunion du 21 février 2022 :

Concernant le vote du soutien financier à la SCM du groupe médical de Marcigny, Monique CLEMENT rappelle qu'elle avait demandé comment la SCM avait estimé le montant du soutien

à 38 000 €. Comme elle n'avait pas eu une réponse satisfaisante, elle avait décidé de s'abstenir lors du vote. Cela n'a pas été indiqué dans le compte-rendu.

Le Président lui répond que cette somme correspond à un poste de secrétariat plus quelques charges annexes.

Monique CLEMENT demande aussi une clarification sur les 8/12ème indiqués dans le compte-rendu : comment l'interpréter ? Les 38 000 € sont accordés pour une année pleine, mais comme les médecins ne seront plus que 2 qu'à compter du mois de mai 2022, le montant est proratisé en conséquence sur la période début mai à fin décembre 2022. Si le soutien est encore nécessaire en 2023, il sera de 38 000 € pour l'année entière (ou proratisé si besoin).

Suite à ces échanges, le compte-rendu de la réunion du 21/02/2022 est adopté à l'unanimité.

Affaires générales / finances :

- **Adoption des comptes administratifs 2021**

Le Président donne lecture du tableau récapitulatif des comptes administratifs 2021 du budget principal et des budgets annexes de la Communauté de communes. Ils ont été présentés au préalable au Bureau communautaire le 4 avril 2022 et sont détaillés comme suit :

| LIBELLES | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | |
|--|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | DEPENSES OU DEFICITS | RECETTES OU EXCEDENTS | DEPENSES OU DEFICITS | RECETTES OU EXCEDENTS |
| COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL | | | | |
| Opérations de l'exercice | 1 207 329,93 | 941 541,11 | 914 971,81 | 919 123,97 |
| Résultats exercice | -265 788,82 | | | 4 152,16 |
| Résultat antérieur | | 651 573,42 | | 267 996,09 |
| <i>Résultats cumulés</i> | <i>1 207 329,93</i> | <i>1 593 114,53</i> | <i>914 971,81</i> | <i>1 187 120,06</i> |
| Solde d'exécution | | 385 784,60 | | 272 148,25 |
| Restes à réaliser | 0,00 | 0,00 | | |
| Résultat d'ensemble | 1 207 329,93 | 1 593 114,53 | 914 971,81 | 1 187 120,06 |
| Total cumulé | | 385 784,60 | | 272 148,25 |
| COMPTE ANNEXE POUR L'ENVIRONNEMENT | | | | |
| Opérations de l'exercice | 63 521,66 | 56 548,40 | 702 316,44 | 723 241,45 |
| Résultats exercice | -6 973,26 | | | 20 925,01 |
| Résultat antérieur | | 22 488,84 | | 49 962,02 |
| <i>Résultats cumulés</i> | <i>63 521,66</i> | <i>79 037,24</i> | <i>702 316,44</i> | <i>773 203,47</i> |
| Solde d'exécution | | 15 515,58 | | 70 887,03 |
| Restes à réaliser | 0,00 | 0,00 | | |
| Résultat d'ensemble | 63 521,66 | 79 037,24 | 702 316,44 | 773 203,47 |
| Total cumulé | | 15 515,58 | | 70 887,03 |
| COMPTE ANNEXE POUR L'ATELIER PARTAGE | | | | |
| Opérations de l'exercice | 42 322,24 | 36 127,45 | 50 171,70 | 65 662,35 |
| Résultats exercice | -6 194,79 | | | 15 490,65 |
| Résultat antérieur | | 24 548,05 | | 979,92 |
| <i>Résultats cumulés</i> | <i>42 322,24</i> | <i>60 675,50</i> | <i>50 171,70</i> | <i>66 642,27</i> |
| Solde d'exécution | | 18 353,26 | | 16 470,57 |
| Restes à réaliser | 0,00 | 0,00 | | |
| Résultat d'ensemble | 42 322,24 | 60 675,50 | 50 171,70 | 66 642,27 |
| Total cumulé | | 18 353,26 | | 16 470,57 |
| COMPTE ANNEXE POUR LA ZONE INTERCOMMUNALE | | | | |
| Opérations de l'exercice | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Résultats exercice | | | | |
| Résultat antérieur | | 8 353,13 | | 0,00 |
| <i>Résultats cumulés</i> | <i>0,00</i> | <i>8 353,13</i> | <i>0,00</i> | <i>0,00</i> |
| Solde d'exécution | | 8 353,13 | | |
| Restes à réaliser | 0,00 | 0,00 | | |
| Résultat d'ensemble | 0,00 | 8 353,13 | 0,00 | 0,00 |
| Total cumulé | | 8 353,13 | | |

A l'issue de cette présentation, le Président quitte la séance et cède la présidence à Mme Cathy BAILLY, 1^{ère} vice-présidente, en vue de l'approbation des comptes administratifs 2021.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2021 du budget principal et des budgets annexes « OM/environnement », « Atelier partagé », « Zone Intercommunale », « ZAI de Baugy » et « ZA des Varennes ».

- **Adoption des comptes de gestion 2021**

Le président informe le Conseil que les comptes de gestion établis par le Service Gestion Comptable Charolais Brionnais sont conformes aux comptes administratifs établis par la Collectivité.

Le Conseil communautaire adopte à l'unanimité les comptes de gestion 2021 du budget principal et des budgets annexes « OM/environnement », « Zone Intercommunale », « Atelier partagé », « ZAI de Baugy » et « ZA des Varennes ».

- **Affectation des résultats 2021**

Sur proposition du Président, le Conseil communautaire adopte à l'unanimité les affectations suivantes des résultats 2021 aux différents budgets

| | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | |
|-------------------------|--------------------|---------------------|--------------------|---------------------|
| | DEFICITS (D001) | EXCEDENTS (R001) | DEFICITS (D002) | EXCEDENTS (R002) |
| BUDGET PRINCIPAL | | | | |
| Solde d'exécution | | 385 784,60 | | 272 148,25 |

| | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | |
|---------------------------------------|--------------------|---------------------|--------------------|---------------------|
| | DEFICITS (D001) | EXCEDENTS (R001) | DEFICITS (D002) | EXCEDENTS (R002) |
| BUDGET ANNEXE OM/ENVIRONNEMENT | | | | |
| Solde d'exécution | | 15 515,58 | | 70 887,03 |

| | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | |
|---|--------------------|---------------------|--------------------|---------------------|
| | DEFICITS (D001) | EXCEDENTS (R001) | DEFICITS (D002) | EXCEDENTS (R002) |
| BUDGET ANNEXE POUR L'ATELIER PARTAGE | | | | |
| Solde d'exécution | | 18 353,26 | | 16 470,57 |

| | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | |
|--|--------------------|---------------------|--------------------|---------------------|
| | DEFICITS (D001) | EXCEDENTS (R001) | DEFICITS (D002) | EXCEDENTS (R002) |
| BUDGET ANNEXE POUR LA ZONE INTERCOMMUNALE | | | | |
| Solde d'exécution | | 8 353,13 | | 0,00 |

| | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | |
|---|--------------------|---------------------|--------------------|---------------------|
| | DEFICITS (D001) | EXCEDENTS (R001) | DEFICITS (D002) | EXCEDENTS (R002) |
| BUDGET ANNEXE POUR LA ZAI DE BAUGY | | | | |
| Solde d'exécution | 559 083,24 | | | 541 290,49 |

| | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | |
|--|--------------------|---------------------|--------------------|---------------------|
| | DEFICITS (D001) | EXCEDENTS (R001) | DEFICITS (D002) | EXCEDENTS (R002) |
| BUDGET ANNEXE POUR LA ZA DES VARENNES | | | | |
| Solde d'exécution | 7 985,69 | | | 28 107,17 |

- **Vote des budgets primitifs 2022**

Le président détaille les projets de budgets primitifs travaillés le 1^{er} et le 4 avril avec les Vice-présidents et le bureau. A la suite de cette présentation, le Conseil approuve à l'unanimité les budgets primitifs 2022 arrêtés comme suit :

| Budget | Fonctionnement | | Investissement | |
|---------------------|----------------|--------------|----------------|--------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Principal | 1 229 278 ,25 | 1 229 278,25 | 2 182 730,60 | 2 182 730,60 |
| Atelier partagé | 80 109,57 | 80 109,57 | 54 481,26 | 54 481,26 |
| Zone Intercommunale | 82 674,86 | 82 674,86 | 61 695,53 | 63 775,22 |
| ZAI Baugy | 1 474 378,62 | 1 474 378,62 | 1 445 741,43 | 1 443 741,43 |
| ZA des Varennes | 107 661,17 | 107 661,17 | 89 683,69 | 89 683,69 |
| OM/environnement | 884 288,03 | 884 288,03 | 66 801,58 | 66 801,58 |

- **Vote des taux de fiscalité 2022 et du produit de la TEOM**

Le Conseil communautaire vote à l'unanimité le maintien des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 : 2,41% pour le foncier bâti, 6,10% pour le foncier non bâti, 2,38% pour la contribution foncière des entreprises et 20.40% pour la fiscalité professionnelle de zone.

Le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) doit, avec les autres recettes comptabilisées sur ce budget, couvrir les dépenses rattachées au budget annexe « OM/environnement ». Au vu des prévisions budgétaires 2022 et de la revalorisation des bases prévisionnelles d'imposition, le Président propose de ne pas modifier le taux de la TEOM voté en 2021 et de le maintenir à 11,50%. Le produit nécessaire à l'équilibre budgétaire généré s'élève donc à 649 297 €. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Par ailleurs, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'augmentation de la prestation de tassement des bennes en déchetterie assurée par la société SEDEL (F. LACROIX).

- **Vote des subventions aux associations**

Le Conseil communautaire accorde à l'unanimité les subventions 2022 aux associations suivantes. Ces subventions sont inscrites à l'article 6574.

| Structures bénéficiaires | Subventions 2022 |
|--|------------------|
| Office de tourisme Marcigny / Semur | 44 828,00 |
| Domino | 900,00 |
| Fonds pour les écoles de sport | 3 000,00 |
| Marcynéma (Festival 2022) | 1 000,00 |
| Marcynéma (développement cinémathèque) | 1 000,00 |
| Restos du Cœur | 2 500,00 |
| Comité de Foire au Dindes | 3 000,00 |
| Foot en marchant | 450,00 |
| Total | 56 678,00 |

A la demande de Mme Monique CLEMENT, M. Denis PROST précise qu'un budget est demandé

chaque année à l'association Brionnais Découvertes (pour les actions relevant des missions communautaires).

- **Participation au financement du poste Intervenant Social en Gendarmerie**

Lors de la réunion du 21 février 2022, Monsieur le Sous-Préfet a présenté au Conseil communautaire la volonté des services de l'Etat d'améliorer le traitement des situations de violences intrafamiliales et la prise en charge des victimes. Cela passe par la constitution d'un réseau VIF, commun aux 3 Communauté de communes du Brionnais et la création d'un poste d'Intervenant Social en Gendarmerie (ISG) à l'échelle de l'arrondissement de Charolles.

Les présidents des cinq Communautés de communes ont été reçus à cet effet par Monsieur le Sous-Préfet qui leur a rappelé l'importance de financer ce poste et de créer le réseau VIF. Pour cela il faut instituer un CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance). Le Sous-préfet étudie la possibilité de créer un CISPD commun aux trois Communautés de communes du Brionnais et non pas dans chaque Communauté de communes.

L'Intervenant Social en Gendarmerie (ISG), diplômé d'Etat, aura pour vocation à intervenir sur tout le territoire de l'arrondissement de Charolles, soit le périmètre des 5 EPCI. Il sera l'interface entre les forces de l'ordre et les réseaux VIF en place et sera rattaché à l'autorité du commandant de la Gendarmerie de Charolles. Son rôle permettra de mieux accueillir, d'écouter les victimes, de faciliter le dialogue entre les services de sécurité publique, médico-sociaux et éducatifs pour une meilleure efficacité de la prise en charge des victimes de violences.

Le poste serait porté pour une durée de 3 ans par la Communauté de communes du Grand Charolais qui conventionnerait avec les quatre autres EPCI de l'arrondissement de Charolles, l'Etat et le Conseil Départemental.

La participation des cinq Communautés de communes est calculée selon le poids démographique de chacune comme suit :

| | ETAT | CD 71 | 5 EPCI | TOTAL |
|------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------|
| 1^{ère} année | 44 000 € (80%) | 5 500 € (10%) | 5 500 € (10%) | 55 000 € (100%) |
| 2^e année | 22 000 € (40%) | 16 500 € (30%) | 16 500 € (30%) | 55 000 € (100%) |
| 3^e année | 16 500 € (30%) | 19 250 € (35%) | 19 250 € (35%) | 55 000 € (100%) |

| | RESTE A CHARGE DES 5 EPCI | CC EALS (22 458 h. 25,23 %) | CC LGC (40 136 h. 45,09 %) | CC Marci-gny (6 140 h. 6,9 %) | CC Semur en Brionnais (5 164 h. 5,8 %) | CC BSB (15 116 h. 16,98 %) |
|------------------------------|----------------------------------|--|---|--|---|---|
| 1^{ère} année | 5 500 € | 1 387,65 € | 2 479,95 € | 379,50 € | 319,00 € | 933,90 € |
| 2^e année | 16 500 € | 4 162,95 € | 7 439,85 € | 1 138,50 € | 957,00 € | 2 801,70 € |

| | | | | | | |
|--------------------------------|----------|------------|------------|------------|------------|---------------|
| 3^e année | 19 250 € | 4 856,77 € | 8 679,83 € | 1 328,25 € | 1 116,50 € | 3 268,65 € |
|--------------------------------|----------|------------|------------|------------|------------|---------------|

Après avoir débattu, le Conseil communautaire, par 19 voix pour et 1 abstention, approuve le principe de participer au financement du poste d'ISG aux côtés des quatre autres Communautés de communes de l'arrondissement de Charolles, de l'Etat et du Conseil Départemental. Cette participation financière fera l'objet d'une délibération spécifique. Le Conseil communautaire se prononcera lors d'une prochaine réunion sur la convention définitive précisant les modalités du cofinancement du poste entre toutes les parties concernées.

• **Lancement d'une application mobile d'informations territoriales**

Le 15 mars dernier, des élus ont rencontré les représentants du collectif STUDIO BIS (société basée à Chauffailles), venus présenter une application mobile territoriale d'informations locales développée en 2020 et 2021 avec la Communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne (<https://bsb.institu.app/>)

Cet outil, accessible depuis les téléphones mobiles compatibles iOS et Android, permet de recenser une multitude de données pratiques concernant les services publics (horaires d'ouverture, géolocalisation), professionnel de santé, commerces, entreprises, artisans, calendrier des manifestations, ... Ces données sont extraites de bases de données nationales en Open Data et sont donc constamment et automatiquement mises à jour.

L'application est un outil intéressant pour répondre au manque d'information sur l'offre du territoire, besoin exprimé par les habitants et les partenaires lors de l'élaboration de la Convention Territoriale Globale. Avec des fonctionnalités de type boîte à idées ou sondages, elle peut être aussi un outil de renforcement de la démocratie participative et de la prise en compte des attentes et besoins des habitants.

Afin d'être la plus représentative possible de l'offre du territoire et présenter un contenu suffisamment diversifié et complet à l'échelle du bassin de vie des habitants, l'application est envisagée conjointement entre les CC de Marcigny et Semur-en-Brionnais.

Le projet a été présenté aux Vice-présidents, qui ont émis plutôt un avis favorable avec quelques réticences notamment dans les communes qui ont déjà adhéré à d'autres applications mobiles (comme Panneau Pocket). Même si l'usage est un peu différent, J.C. DUCARRE estime qu'il faut être vigilant pour éviter que les habitants ne soient dans la confusion entre ces applications. Les Melayots sont très satisfaits de Panneau Pocket.

D. PROST lui répond que cette application a davantage une finalité communautaire tandis que les applications déjà en place ont plus une portée communale. Il souhaite d'abord développer les fonctionnalités d'informations avant de déployer celles liées aux sondages et enquêtes. L'outil proposé présente un coût mesuré.

En cas de portage conjoint entre les deux Communautés de communes, le budget à prévoir pour la CC de Marcigny serait le suivant :

- Un coût forfaitaire de mise en service à 1 000 € HT (commun aux deux CC)
- Une licence annuelle de 2 670 € HT pour 6 357 habitants.

Des subventions peuvent être sollicitées notamment auprès de l'Etat et du Conseil régional de Bourgogne Franche Comté (au titre des usages numériques).

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le développement de cette application mobile d'informations locales en commun avec la Communauté de communes de Semur en Brionnais et l'appui technique de la société STUDIO BIS.

Economie / tourisme / culture :

• Actualités de la commission

La prochaine réunion de la commission est programmée le 03 mai 2022. Elle étudiera les demandes d'implantations sur les zones d'activités. Si les intentions d'acquisition de parcelles sur la zone de Baugy se concrétisent, C. CHENUET s'interroge sur un agrandissement de cette zone dans le futur PLUI.

Le projet de construction d'EMILE HENRY sur la zone de Saint Nizier devrait débiter rapidement, la révision du PPRI ayant enfin été approuvée. Le projet HOLISTE entre lui aussi dans une phase opérationnelle. C. CHENUET indique que les deux projets sont importants pour le dynamisme économique local.

Petite enfance / jeunesse / vie associative et sportive / communication :

• Actualités de la commission

- L'ouverture de la crèche est fixée le lundi 11 avril 2022 dans les nouveaux locaux
- Le Point info jeunesse est ouvert depuis fin de semaine dernière
- Brionnais découvertes déménage la semaine du 11 avril
- Le forum « Trouve ton Job » aura lieu le mercredi 20 avril à la Salle des fêtes de Marcigny avec plus de 30 entreprises présentes.

Travaux / habitat / patrimoine :

• Avenants travaux gare

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité les avenants proposés et détaillés ci-dessous :

- Lot 7 « menuiseries extérieures aluminium – occultation – métallerie » : - 8 096 €, soit 2,86% du montant HT du lot. Le marché s'établit désormais à 274 663,15 € HT.
- Lot 8 « menuiseries intérieures » : 5 695 € HT, soit 4,66% du montant HT du lot. Le marché s'établit désormais à 127 854,83 € HT.

Le cumul de ces avenants entraîne une moins-value de 2 401 €, soit un nouveau montant total des travaux de 2 414 579,56 € HT.

Concernant la dénomination du bâtiment de la Gare, le Président présente un projet réalisé par l'architecte comprenant une inscription sur le bandeau supérieur de la façade et la dénomination des structures vers les entrées. Le Conseil valide les inscriptions à l'entrée et demande à la commission « Petite enfance / Jeunesse / Vie Associative et Sportive / Communication » de revoir l'inscription sur le bandeau.

• Mise en vente du bâtiment 11 rue Freyssinet à Marcigny

Le bâtiment du PIJ et d'Animation jeunesse au 11 de la rue Freyssinet est désormais vide et occupé seulement par les permanences de l'ASSAD. Le devenir de ces locaux, ni accessibles, ni

fonctionnels, se pose donc. Le Président a sollicité le service des Domaines pour connaître la valeur de l'immeuble, situé sur la parcelle cadastrée n°329, section AK et d'une surface de 60ca. Le Pôle d'évaluation domaniale de la DDFIP de Saône et Loire a visité les locaux le 11 février 2022 et a rendu son avis le 4 mars 2022. La valeur vénale du bien est estimée à 45 000 €, avec une marge d'appréciation de 15%.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise la vente du bâtiment situé 11 rue Freyssinet à Marcigny.

- **Transfert des locaux modulaires Micro-Crèche de Marcigny à Melay**

Le Président rappelle au Conseil sa décision du 1^{er} juillet 2021 en faveur du portage communautaire de l'implantation d'une Micro-Crèche à Melay, par le transfert des locaux modulaires installés en 2017 à Marcigny et vacants suite à l'installation de la structure sur le site de la gare. Cela permettra d'ouvrir un nouvel équipement collectif de 8 places. La Micro-Crèche sera installée à proximité immédiate du groupe scolaire « Le Petit Prince » pour une ouverture à la rentrée de septembre 2022.

Le Conseil communautaire valide à l'unanimité le devis de la société DECORTES, d'un montant de 26 400 € HT pour le démontage des quatre modules, leur transfert de Marcigny à Melay et leur réinstallation à Melay.

Santé / social / séniors :

- **Ajustement du plan de financement Maison de Santé Pluridisciplinaire**

Le nouveau de zonage de l'ARS des médecins en Bourgogne Franche Comté publié en mars 2022 a modifié le classement du secteur de Marcigny, désormais considéré comme zone d'intervention prioritaire. A ce titre, les aides accordées par le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté peuvent être plus élevées soit 400 000 €. Cette somme supplémentaire diminuera d'autant le reste à charge communautaire. Il convient donc d'ajuster en conséquence le plan de financement délibéré le 6 décembre 2021 et recalculé de la façon suivante :

| Dépenses | | Recettes | |
|--|--------------------|---|--------------------|
| Travaux | 1 810 000 € | Région (règlement 30.12 avec dépla- fonnement plan de relance) | 400 000 € |
| Honoraires maître d'œuvre | 166 570 € | Etat – DETR 2022 (35%) | 787 500 € |
| Contrôle technique, coordination SPS | 12 300 € | CD71, appel à projet territoires 2021 | 80 000 € |
| Fondations spéciales, mobiliers et aménagement intérieurs | 80 130 € | Autofinancement CCM | 982 500 € |
| Dépenses imprévues | 181 000 € | | |
| Total dépenses | 2 250 000 € | Total recettes | 2 250 000 € |

Le Conseil communautaire valide à l'unanimité le nouveau plan de financement de la future Maison de Santé Pluridisciplinaire de Marcigny. Cela permettra de finaliser la demande de subvention auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté au titre du règlement d'intervention « 30.12 : soutien à la coordination en santé en proximité des territoires ».

- **Acceptation de la proposition de la commune de Marcigny pour l'achat du terrain place du 19 mars**

L'emplacement retenu pour la construction de la future Maison de Santé Pluridisciplinaire, est la place du 19 mars 1962, Marcigny appartient actuellement au domaine public de la commune. Pour envisager la vente de l'emprise foncière nécessaire (environ 1 000 m²) à la Communauté de communes et permettre la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire ; la place doit être déclassée du domaine public communal. Pour ce faire, une enquête publique aura lieu du 25 avril au 9 mai 2022. Si les conclusions de l'enquête sont favorables, la vente pourra être finalisée rapidement.

Lors de sa réunion du 17 mars 2022, le conseil municipal de Marcigny a délibéré en faveur de la vente de la surface nécessaire au prix de 20 € nets le mètre carré.

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité la proposition de la Mairie de Marcigny. L'acquisition se fera au moyen d'un acte notarié et les frais d'acquisition seront à la charge de la Communauté de communes.

Le Président précise que ces engagements réciproques permettent de compléter très fortement les dossiers de demande de subvention déposés auprès de l'Etat et la Région.

- **Fixation de la base de loyer Maison de Santé Pluridisciplinaire**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, fixe à 10 € le mètre carré la base de loyers de la future Maison de Santé Pluridisciplinaire.

- **Actualités de la commission**

En collaboration avec le cabinet LABORARE Conseil, la Communauté de communes a accueilli un médecin espagnol accompagné de sa famille sur deux jours à Marcigny, les 31 mars et 1^{er} avril. Grâce à la mobilisation de tous, une bonne image de notre territoire a pu être donnée. Lors des échanges, beaucoup de questions ont été abordées en plus des questions médicales (loisirs, scolarité des enfants). Le bilan est positif mais des points de discussion sont encore en cours. JC. DUCARRRE remercie l'implication des personnes sollicitées pour cet accueil.

C. CHENUET intervient en tant que Conseillère Départementale. Elle indique que le Président du Conseil Départemental a annoncé, lors de la dernière Assemblée Départementale, que le Centre de Santé procède à des recrutements expérimentaux de jeunes médecins remplaçants. Deux d'entre eux viendraient exercer pendant six mois sur le secteur de Marcigny. Le Conseil Départemental fait en sorte qu'ils arrivent au plus vite (et pas en avril comme annoncé dans la presse). Les services du Centre de Santé sont aussi venus à Marcigny le même jour que LABORARE, pour voir le territoire et les conditions d'installation. Il est important de montrer que notre territoire offre des possibilités d'accueil et d'exercice intéressantes et susceptibles de séduire ces jeunes médecins afin qu'ils restent à Marcigny au-delà de ces six mois.

Concernant la SCM du groupe médical, le Président confirme que le Docteur COLORADO quittera son cabinet dans les prochains jours. Elle accepte de laisser son équipement en contrepartie d'une valorisation de 1 500 €, correspondant aux frais d'acquisition des mobiliers à son arrivée. Cette somme pourrait être ajoutée à la subvention accordée à la SCM, qui deviendrait propriétaire de ce matériel. Cela permettrait de maintenir opérationnel un cabinet.

Questions diverses :

- L. PONCET informe qu'une plateforme d'accueil de familles ukrainiennes est mise en place localement. Elle est portée par le comité de jumelage avec l'appui d'associations caritatives locales : Emmaüs (aménagement, appartement), les Restos du Cœur (1^{er} besoins alimentaires, accompagnements des familles), l'Entraide Brionnaise (aide aux déplacements). Elle propose un soutien aux collectivités et aux privés des équipements, des accompagnements dans les démarches, des fonds de soutien financier et matériel.
L'adresse de contact est marcignysemur.ukraine@gmail.com
Cette initiative n'a pas pour vocation à se substituer aux communes mais de les soutenir pour faciliter les accueils d'Ukrainiens sur le territoire des Communautés de communes de Marcigny et Semur.
JC. DUCARRE trouve cette coordination très intéressante.
- Une formation des élus aux outils réglementaires de l'urbanisme est prévue le 27 avril 2022 à 14h.
- Le groupe de travail sur la fiscalité des ordures ménagères sera mis en place le 20 avril à 19h à la Communauté de communes de Marcigny.
- JC. DUCARRE fait le compte-rendu de la dernière réunion du SIAH. Un bilan a notamment été fait sur les six premiers mois de l'OPAH : 142 contacts enregistrés, 48 visites de logements réalisées, 16 dossiers déposés avec une majorité de dossiers autonomie (11 dossiers en cours d'instructions, 12 prévus en objectif annuel). 16 contacts propriétaires bailleurs dont 8 sur Marcigny laissent espérer de nouveaux projets de réhabilitation de logements. Les 4 permanences mensuelles gratuites et sans rendez-vous sont plutôt bien fréquentées.
- Le contrat de canal commun au canal de Roanne à Digoin et à Loire Itinérances sera signé dans les prochains mois avec le Conseil régional Bourgogne Franche Comté. Il permettra le financement à 40 % des différents projets et actions inscrits dans le contrat. C. CHENUET précise que le sujet sera présenté en commission éco le 3 mai 2022 à 18h à la Communauté de communes de Marcigny.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h15.